

**ASSEMBLÉE FACULTAIRE
DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**

**Procès-verbal de l'assemblée
du lundi 10 juin 2019**

Pavillon des arts, local MAR-206, 13 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 10 juin 2019

Le doyen s'excuse pour le long délai depuis la dernière assemblée facultaire et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il rappelle qu'une fête visant à souligner le départ à la retraite de collègues de la faculté aura lieu après l'assemblée facultaire.

Le doyen indique que le point 4 « Ressources professorales » sera possiblement retiré de l'ordre du jour puisque la personne ayant demandé son ajout est absente. Il demande si des points doivent y être ajoutés.

Lise Dubois propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. Appuyée par Gervais Mbarga, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion 22 septembre 2017

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière assemblée et si certains souhaitent y apporter des clarifications.

Marie Andrée Pelland propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Benoit Doyon-Gosselin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2017

Le doyen revient sur le point 4 du procès-verbal (point 3.1 de l'ordre du jour de l'assemblée).

3.1 Document type facultaire

Le doyen rappelle que des discussions lors de la dernière assemblée facultaire au sujet de la comptabilisation des points pour les activités de RDCI dans le document type de la Faculté des arts et des sciences sociales avaient mené à la création d'un comité pour discuter de la façon d'effectuer une évaluation qualitative. Le comité, constitué de Matthieu LeBlanc, Andrea Cabajsky, Jean Morency, Nelson Ouellet et Lisa Roy, a reçu le mandat d'évaluer les pratiques d'autres universités, d'identifier les paramètres permettant d'effectuer une évaluation qualitative et d'analyser la pertinence d'une telle évaluation dans un petit établissement comme l'Université de Moncton. Un rapport a été déposé et sera transmis au comité facultaire de promotion et de permanence.

Le vice-doyen présente la méthodologie qu'a employée le comité. Il indique que le comité a relu les procès-verbaux de la FASS depuis la fin des années 90 pour revoir les discussions relatives au

document type facultaire. Il précise que si certaines discussions ont porté sur le système de pointage et sur la valeur numérique de certains éléments, en aucun cas il n'a été question de se débarrasser complètement du système de pointage.

Le vice-doyen ajoute que des documents provenant d'autres universités ont également été examinés. Il précise que certains documents internes demeurent inaccessibles, mais il lit à l'assemblée certains passages provenant par exemple de conventions collectives faisant référence à l'évaluation quantitative et qualitative des activités de RDCI. Les documents examinés montrent qu'aucune université n'a adopté un système uniquement qualitatif.

Il ajoute également que d'autres universités ont adopté une procédure d'évaluation à l'externe — qui présente plusieurs avantages —, alors que ce n'est pas le cas à l'Université de Moncton. Un tel changement supposerait de modifier la convention collective, ce qui ne relève pas d'une assemblée facultaire.

Le vice-doyen indique que le travail effectué par le comité montre la pertinence du document type actuel et rappelle qu'il est primordial que la professeure ou le professeur qui souhaite obtenir une promotion ou une permanence accorde une attention particulière à la préparation de son dossier.

Une membre félicite le comité pour la recension et indique qu'il existe des disparités dans les documents types au sein de l'Université de Moncton. Le doyen confirme que les exigences peuvent varier d'une faculté à l'autre.

Un autre membre mentionne le critère de la régularité. Il peut se passer une longue période entre le moment de la remise d'un article et le moment de sa publication. Le vice-doyen explique que c'est la raison pour laquelle on procède par un calcul de la moyenne et il attire l'attention sur la nécessité de bien circonstancier les dossiers.

Enfin, le vice-doyen précise que le comité ad hoc ne propose aucune modification majeure au document type existant; seules quelques modifications mineures seront proposées par le Comité facultaire de promotion et d'attribution de la permanence au Conseil de la Faculté.

4. Ressources professorales

En l'absence du membre qui avait demandé l'ajout de ce point, il est retiré de l'ordre du jour. Le doyen demande tout de même si les membres ont des questions reliées aux ressources professorales.

Une membre émet l'hypothèse que ce point touche le remplacement des départs à la retraite. Elle indique qu'il est essentiel de protéger l'intégrité des programmes et que l'Université de Moncton se positionne bien par rapport à d'autres établissements en ce qui a trait au ratio professeur-étudiants.

Le doyen indique que dans les dernières années, la faculté a perdu deux postes, mais que depuis trois ans tous les autres départs à la retraite ont été remplacés par des postes réguliers. D'ailleurs, cette année, deux postes temporaires ont été régularisés.

5. Projet expérientiel à la Faculté (invité.e.s : Cynthia Potvin et Arnaud Scaillerez)

Cynthia Potvin et Arnaud Scaillerez expliquent que des fonds ont été octroyés pour appuyer les projets expérientiels. Ils ont rencontré les unités de la FASS pour présenter le programme et répondre aux questions des professeures et professeurs.

Ils ont identifié trois types d'unités dans la faculté, soit des unités qui « baignent » dans l'expérientiel, des unités qui ont des initiatives en place et des unités qui sont en processus de développement d'activités d'apprentissage expérientiel.

Mme Potvin et M. Scaillerez ont recueilli quelques commentaires au cours des rencontres. Certains souhaiteraient notamment un octroi des fonds plus flexible, la possibilité d'avoir des partenaires en milieu gouvernemental et à l'université, un élargissement de la limite territoriale et des modifications en ce qui a trait à la date de dépôt des demandes.

Mme Potvin et M. Scaillerez soulignent la richesse des possibilités d'apprentissage expérientiel, et ce, dans toutes les disciplines des arts et des sciences sociales. Un rapport final sera déposé en septembre 2019.

Une membre se questionne à savoir s'il y a ouverture à ce que des projets d'apprentissage expérientiel soient effectués en milieu gouvernemental. Le vice-doyen précise que certains projets ont déjà bénéficié d'une exception en ce sens. Il ajoute que le projet expérientiel suscite beaucoup d'engouement et que de très nombreuses demandes ont été soumises.

6. Internationalisation des curriculums (invité.e.s : Pierre-Marcel Desjardins et Cynthia Potvin)

Cynthia Potvin informe l'assemblée que dans le cadre des projets facultaires du Service d'animation et de soutien à l'enseignement, la Faculté souhaitait développer un projet lié à l'internationalisation des curriculums. Elle présente brièvement ce qu'est l'internationalisation des curriculums et les objectifs de la Faculté. Ainsi, en guise de projet pilote, Pierre-Marcel Desjardins s'est prêté à la tâche d'internationaliser un de ses cours.

Pierre-Marcel Desjardins présente un cours, ECON3520 Fédéralisme économique, qu'il a offert pour la première fois et dont il a pensé le contenu afin de l'internationaliser. Il explique qu'une grande majorité des étudiantes et des étudiants ne peuvent pas ou ne veulent pas se déplacer et que l'internationalisation du curriculum permet d'intégrer une dimension internationale à un cours. Cette avenue offre aussi l'occasion de présenter du contenu différent de ce que les étudiantes et étudiants connaissent, de donner des exemples européens par exemple, en plus des exemples canadiens.

Cynthia Potvin ajoute que dans un cours d'espagnol, la dimension internationale peut par exemple passer par un contenu portant sur les variétés linguistiques.

Un membre demande si le fait d'internationaliser le contenu d'un cours fait en sorte qu'il réponde à l'POFG2. Le doyen précise qu'un cours présentant un contenu international peut être versé dans la banque de cours OFG2.

7. **Autre(s)**

7.1 **Fête des retraitées et retraités — 15 h 30 au Coude**

Le doyen rappelle que la fête pour les retraitées et retraités aura lieu au Coude.

8. **Clôture**



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc